



Proposition de décret

relative à l'établissement d'une charte de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école

Développements

Notre classe s'est réunie avec Madame la Députée Lyseline Louvigny et nous avons appris ce qu'étaient les inégalités filles/garçons. Nous avons ensuite discuté des situations inégales que nous vivons au quotidien, sans parfois nous en rendre compte.

La culture, l'apparence, la religion, les opinions, la couleur de peau sont autant de choses qui nous différencient les uns des autres. Pourtant, avant tout cela, il existe une différence bien plus fondamentale : le genre. Ainsi, être une fille ou un garçon doit être une source de richesse, de complémentarité et surtout, d'égalité.

En effet, l'école représente pour nous un des premiers lieux d'apprentissage de la vie en société, c'est une « microsociété ». En cela, elle contribue à façonner les adultes de demain. Il est donc crucial que ces premiers contacts du « vivre ensemble » nous inculquent les bases du respect de l'autre, et instaure des comportements d'égalité entre les filles et les garçons. Tout comportement inégal doit être réprimandé dès l'enfance, au risque d'être implicitement validé et d'être difficile à changer par la suite.

On constate qu'au fur et à mesure des années, la société ne cesse d'utiliser la différence fille/garçon pour nous diviser et nous placer dans des schémas de vie stéréotypés. Ces sources de stéréotypes sont très nombreuses : le style vestimentaire, la coiffure, les jeux, les métiers, le sport, les émotions, les loisirs, la force physique, les tâches du quotidien... Elles influencent et conditionnent considérablement la manière dont nous allons nous comporter et réagir face à l'autre sexe tout au long de notre vie.

Ces stéréotypes, ancrés en nous depuis le plus jeune âge, nous poussent à ne pas nous voir comme des individus égaux et évoluant dans un même monde, mais plutôt doués ou meilleurs dans tel ou tel domaine, ou comme devant adopter tel ou tel comportement si on est une fille ou un garçon. On attend ainsi d'un garçon qu'il soit fort, courageux, aime jouer au foot, alors qu'on attend d'une fille qu'elle soit douce, fragile, qu'elle aime jouer à la poupée, qu'elle soit à l'écoute de l'autre, ... L'enfant qui ne répond pas à ces critères, attribués arbitrairement à son sexe, est alors souvent mis à l'écart ou fait l'objet de moqueries de la part de ses camarades.

Cette proposition de décret s'inscrit dans cette logique d'égalité qui implique qu'il existe différentes façons d'être une fille ou un garçon. Cette proposition a pour objectif que tous les enfants puissent être sensibilisés, dès leur plus jeune âge, à cette problématique et aient l'occasion de réfléchir et de lutter ensemble contre les sources d'inégalité fille/garçon

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde »¹.

¹ Citation de Nelson MANDELA.



Chapitre I : Définition

Article 1. Égalité : « absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits »².

Chapitre II – Champ d’application

Article 2. Le présent décret est applicable à toutes les classes de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire des écoles situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chapitre III – Établissement d’une charte d’égalité

Article 3. Dans chaque école, tous les élèves d’une même année doivent établir ensemble et sous la supervision des enseignant(e)s une charte d’égalité reprenant les droits de chacun afin de prévenir certains comportements inégaux. Elle commence par : « *Que je sois une fille ou un garçon, j’ai le droit, sans être jugé(e), de :* »(par exemple : « *choisir le métier que je veux* »).

Article 4. Ladite charte est établie pour le 15 octobre de chaque année scolaire au plus tard. L’école affiche les chartes rédigées par les élèves de chaque année dans leurs classes respectives et les appose également dans un lieu commun choisi, visible par tous quotidiennement (ex : réfectoire, cour de récréation,...).

Chapitre IV – Prévention

Article 5. Les surveillant(e)s dans la cour et l’enseignant(e) titulaire de chaque classe s’engagent à repérer systématiquement avec les enfants les sources d’inégalités et les stéréotypes de la vie quotidienne, comme par exemple mais non limitativement : à la télévision, dans les manuels scolaires, à la maison, dans la cour de récréation, dans les pratiques de loisirs,...

Article 6. L’enseignant(e) veille à organiser régulièrement une discussion en classe sous forme de débat pour discuter ensemble des points relevés à l’article précédent et dégager les comportements adéquats à adopter pour faire face et lutter contre ces inégalités.

Chapitre V – Sanctions

Article 7, § 1. L’élève qui ne respecte pas la charte d’égalité doit écrire une rédaction expliquant en quoi son comportement constitue en une source d’inégalité envers l’autre et comment lutter à l’avenir contre cette inégalité (par exemple : trouver des contre-exemples à son propos).

§ 2. L’élève présente sa rédaction devant sa classe.

Chapitre VI – Entrée en vigueur

Le présent décret entrera en vigueur en date du 1^{er} septembre 2018.

² Larousse



Classe de 6^{ème} année primaire de l'école communale des Loû de Oisquercq

Directrice : Marjorie POLLE

Institutrice : Nathalie PICALAUSA

Élèves : ABRAHAM Kimmy, ANTHOINE Alice, BIANCHIN Nadia, BODART Nicolas, BRACKE Célia, BRAUER Sean, BREEMANS Cédric, CÎRDEI Robert Paul, COUCQ Léonie, DEGRIE Maeva, DE ROM Romain, DUEZ Corentin, GILON Gwendoline, KAMBA Alix, LIEBESENS Flavie, LUYCKFAZEEL Louise, MASSART Chiara, MUNAFO Mathéo, PETERS Aline, RODRIGUES DOS SANTOS Maria Antonia, SEMPELS Noah, TRAN Minh Quan, VANCANEGHEM Léa, VAN OVERBEKE Layana, VRANCKX Allan.

Marraine : Lyseline LOUVIGNY



Charte de l'égalité de la 6^{ème} primaire



QUE JE SOIS UNE FILLE OU UN GARÇON, J'AI LE DROIT, SANS ÊTRE JUGÉ (E), DE :

- 1 APPRENDRE TOUS LES SPORTS AU COURS DE GYMNASTIQUE (EX : FOOTBALL POUR LES FILLES, DANSE POUR LES GARÇONS,...).
- 2 DIRE BONJOUR À UNE FILLE OU À UN GARÇON.
- 3 M'ASSEOIR À CÔTÉ DE CELUI/CELLE QUE JE VEUX.
- 4 DIRE UN SECRET À UN GARÇON OU À UNE FILLE.
- 5 PLEURER OU AVOIR PEUR.
- 6 FAIRE LES ACTIVITÉS DE MON CHOIX.
- 7 AIMER LA MATIÈRE QUE JE VEUX, ÊTRE DOUÉ EN TOUT.
- 8 CHOISIR LE MÉTIER DE MON CHOIX SANS ÊTRE INFLUENCÉ.
- 9 JOUER AVEC DES GARÇONS, MÊME SI JE SUIS UNE FILLE ET INVERSEMENT.
- 10 PROTÉGER UNE FILLE/UN GARÇON DANS LA COUR, SANS ÊTRE AMOUREUX(EUSE).
- 11 AIMER QUI JE VEUX.
- 12 AIMER LA COULEUR QUE JE VEUX.
- 13 AIDER UNE FILLE/ UN GARÇON SANS ÊTRE AMOUREUX(EUSE).
- 14 JOUER AU FOOT À LA RÉCRÉ, MÊME SI JE SUIS UNE FILLE.
- 15 RESTER AVEC UNE FILLE/UN GARÇON SANS ÊTRE AMOUREUX(EUSE).
- 16 DANSER OU JOUER À LA POUPÉE DANS LA COUR, MÊME SI JE SUIS UN GARÇON.
- 17 CHOISIR LE CARTABLE « DE MON CHOIX ».
- 18 LIRE LE GENRE DE LIVRE QUI ME PLAIT.
- 19 PORTER DES VÊTEMENTS AVEC TOUS TYPES DE COULEURS.
- 20 AVOIR LA COIFFURE DE MON CHOIX, ÊTRE COQUET MÊME SI JE SUIS UN GARÇON.

